

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 04 octobre 2011

Convocation en date du : 29/09/2011

Date d'affichage de la convocation : 29/09/2011

Date d'affichage du Procès-Verbal : 13/10/2011

L'an deux mille onze, le quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS, Elisabeth MARTINOT

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUÉ, Marcel RENON, Roland SIMONET

Absent-excuse : M. Jean-Yves COURTOIS a donné procuration à Mme Marie LAPALUS

Mme Paulette Baligand a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 06 septembre 2011 du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1°) Résultat d'appel d'offres pour l'étude de la réhabilitation de la décharge de Bois du Lin

Le Maire rappelle que, suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, un appel d'offres pour l'étude de réhabilitation de l'ancienne décharge de Bois du Lin a été lancé. Il indique qu'une seule réponse est parvenue en Mairie et propose au Conseil Municipal de surseoir à ce dossier pour l'instant. D'autres sociétés spécialisées seront consultées.

2°) Cession de terrain

Le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général de Saône et Loire concernant une possible acquisition du terrain communal jouxtant la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois à l'Euro symbolique.

Concernant ce même terrain, M. Jean-Pierre Bénas indique qu'il a aussi reçu une demande de la société de chasse. En effet, cette association recherche un terrain pour installer un cabanon afin de créer un lieu de rencontre pour leur association.

Après un large débat, le Conseil Municipal,

- indique être tout à fait favorable à cette cession de terrain mais pas à l'euro symbolique,
- dit que cette cession pourrait se faire suivant l'estimation des Domaines,
- charge le Maire d'en informer le Directeur de la Galerie du bois,
- charge M. le Maire et M. Jean-Yves Courtois de rencontrer les responsables de l'association de chasse afin de trouver éventuellement un terrain qui pourrait leur convenir.

3°) Questions diverses

a) Travaux bâtiment

Bureau de Poste : les travaux de réhabilitation sont en cours et devraient être terminés dans les délais. Les accès P.M.R. ont été réalisés en ce qui concerne les passages mais manque les rambardes de sécurité.

Chaufferie mairie : le Maire indique que, suite à la séance de conseil municipal du 6 septembre dernier au cours de laquelle l'entreprise Mulot a été retenue, il a reçu une lettre de M. Litaudon. Ce dernier souhaite qu'une mise au point soit faite sur la différence de prix constatée entre le devis de M. Litaudon et le devis de M. Mulot. Cet écart de prix s'explique par le fait que M. Litaudon a répondu conformément au cahier des charges à savoir une pompe à chaleur haute température alors que M. Mulot a proposé un matériel basse température qui d'après son fournisseur donne un rendement équivalent. Roland Simonet indique qu'un complément d'étude a été sollicité pour s'assurer que le matériel retenu est bien conforme à l'étude technique.

Appartements : M. Roland Simonet indique que depuis le 1^{er} janvier 2011, un diagnostic doit être fait dans les appartements au moment du renouvellement de bail. Le Maire le charge de solliciter une entreprise qui pourrait faire ces DPE au fur et à mesure des changements de locataires.

b) Courrier du Foyer Rural

Le Maire donne lecture du courrier du Foyer Rural demandant divers aménagements :

- installation d'un placard dans la salle du foyer : le Conseil Municipal est d'accord pour cet aménagement sur lequel il s'était déjà prononcé favorablement l'an dernier.
- éclairage extérieur : il est demandé l'installation à l'extérieur d'un éclairage avec cellule. M. Jean-Yves Courtois a été sollicité pour cette prestation
- accès handicapés : l'accès avait déjà été prévu à la construction du bâtiment mais n'avait jamais été fini. Reste la rampe béton à réaliser. Celle-ci sera effectuée par les agents des services techniques.
- Salle des fêtes : - il est rappelé que des plaques manquent au plafond et notamment sur la scène et qu'il serait opportun de les remplacer rapidement.
- il est demandé le changement du rideau de la scène. En effet, celui-ci est très vétuste. Le Maire charge le Foyer Rural de solliciter des devis.
- jardins partagés : après un large débat, la Commune confirme sa participation à ce projet. Elle prendra en charge la fourniture des poteaux et du grillage pour clôturer la partie du terrain réservé au jardin partagé ainsi que les matériaux pour réaliser un cabanon (budget CCAS). Par contre, elle se refuse à prendre en charge la fourniture en eau pour l'arrosage. Mme Marie Lapalus et M. Roland Simonet sont chargés de suivre ce dossier.

c) Voirie

* Le Maire indique qu'il a reçu une convocation de l'assurance de M. Pinvidic pour le 04 novembre prochain pour l'expertise des dégâts subis dans sa cour suite à l'orage du 07 juin dernier. Il est demandé aux membres de la Commission Voirie d'être présents sur place ce jour-là

Il fait également part de la visite de M. Didelot du Hameau de La Roche concernant les problèmes de drainage des fossés et de l'eau qui rentre dans sa maison lors de fortes pluies. Le Maire demande à la Commission Voirie de se rendre au plus vite sur place pour étudier les mesures à mettre en place.

* voie départementale et trottoirs : M. Jean-Pierre Bénas indique qu'il n'a aucune nouvelle des entreprises ni des services de la D.R.I. Il a été constaté que les trottoirs ne sont pas terminés, les marquages au sol ne sont pas réalisés et que les travaux de réfection de la voie départementale ne sont pas fait correctement.

Le Maire indique qu'il va envoyer un courrier au responsable de la Direction des Routes et des Infrastructures au Conseil général pour lui demander une rencontre sur place afin de lui présenter tous les problèmes concernant cette réfection.

d) Courrier de Mme Marie Laurent

Le Maire donne connaissance du courrier de Mme Marie Laurent, agent communal actuellement en congé parental, remerciant la Municipalité d'avoir participé à sa formation pour le CAP petite enfance. Le Conseil municipal félicite Mme Laurent pour sa réussite au concours du CAP petite enfance.

e) Ecole

* Projet groupe scolaire : Le Maire indique que, suite à l'appel d'offres lancé pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire, 33 candidatures ont été reçues en Mairie. Après examen par la Commission d'ouverture des plis, 3 dossiers ont été pré-sélectionnés. Des convocations à des entretiens ont été envoyées à ces 3 cabinets.

Le Maire fait part de son entretien qu'il a eu le jour même avec la Directrice adjointe de la CAF concernant ce dossier. Une subvention d'un montant approximatif de 18 000 € pourrait être sollicitée en 2012 pour la partie garderie.

Il indique qu'il contactera dans les jours à venir les services de la MSA afin de solliciter également une subvention pour ce dossier.

Mme Paulette Baligand relate sa visite à l'école de St André le Désert qui a été réhabilitée récemment.

* Cuisinière cantine : après la visite pour la réparation de la cuisinière de la cantine, il s'avère que cet appareil montre de nombreux dysfonctionnements et qu'il serait urgent de procéder à son remplacement.

Des devis ont été sollicités pour du matériel neuf, mais après réflexion, il paraît plus judicieux de regarder pour du matériel d'occasion. En effet, du matériel neuf sera acheté pour la nouvelle école et celui de la cantine actuelle sera gardé en l'état, les locaux de l'école maternelle étant destinés à devenir la Maison des associations.

f) Transport à la demande

Le Maire informe le Conseil Municipal que le transport à la demande, instauré par la Communauté de Communes de Matour et sa Région, est effectif. Les tickets sont en vente au secrétariat de la Mairie.

g) PLU

Le Maire indique que le Conseil Municipal ne peut pas valider à cette séance l'arrêt-projet PLU contrairement à ce qui avait été annoncé à la précédente séance. En effet, suite au Grenelle de l'Environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit prendre en compte de nouvelles mesures et le Conseil municipal est amené à se prononcer dessus. Après débat, les élus entérinent le PADD estimant qu'ils n'ont de toute façon pas d'autres alternatives, les éléments relatifs au Grenelle (densité, lutte contre l'effet de serre, préservation des continuités écologiques...) pouvant être bloquants pour le PLU s'ils ne sont pas suivis.

h) PLU communautaire

Le Maire rappelle le projet PLU communautaire proposé par la Communauté de Communes de Matour et sa Région afin d'harmoniser toutes les communes et être compatible avec le futur Schéma de Cohérence Territoriale du Mâconnais. Un large débat s'instaure sur l'opportunité de réaliser un PLU communautaire. Le Conseil municipal s'oppose à cette proposition et demande au Président de la Communauté de communes de bien vouloir organiser une réunion débat avec les élus de l'ensemble des conseils municipaux.

i) Courrier du Comité des Fêtes

Le Maire donne connaissance d'un courrier du Comité des Fêtes en date du 23 septembre demandant l'autorisation de semer du blé sur la parcelle située au-dessus des chalets afin de préparer la Fête de la moisson du 29 juillet 2012.

Le Conseil Municipal donne son accord mais demande au Président de bien vouloir respecter l'avant projet de bornage qui a été réalisé dans le cadre de la cession des chalets.

j) Chalets

Le Maire fait part au Conseil Municipal des visites des chalets qui ont eu lieu récemment et indique que d'autres visites sont prévues prochainement. Il indique avoir sollicité des devis auprès d'entreprises spécialisées pour solliciter le classement des chalets en Parc résidentiel de loisirs hôtelier. En effet, les chalets bénéficient actuellement du classement du camping. Leur cession à une entreprise tiers ne permettra plus de bénéficier de ce classement ce qui peut être un frein à la vente. M. Jean-Baptiste Dupy demande au Maire de vérifier que ce classement ne gênerait pas dans le cas d'une vente par lot si la procédure actuelle n'aboutissait pas.

k) Maison de retraite

Le Maire relate l'entretien qu'il a eu vendredi dernier avec un responsable du Conseil Général concernant un éventuel projet de maison de retraite. Il explique les diverses solutions. Il demande à Mme Marie Lapalus de bien vouloir l'accompagner à Saint-Bonnet pour visiter la maison de retraite qui vient d'être construite.

1) Ordures ménagères

Roland Simonet et Martine Carrette ont rencontré Bertrand Devillard, directeur du SIRTOM, mercredi 28 septembre. Le SIRTOM effectue depuis début 2011 des contrôles sur les containers jaunes et gris dans les 47 communes du territoire, avec pour conséquence des refus de tri réguliers. Le directeur du SIRTOM est tout à fait conscient que ces refus occasionnent un travail supplémentaire pour les communes, mais tient à faire savoir que ces contrôles ont pour but d'améliorer les gestes des usagers sur le plan du tri sélectif et de faire diminuer le taux d'erreurs, qui a une influence sur le montant de notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il faut savoir que le SIRTOM est pénalisé à son tour lorsqu'il remet à ses prestataires des déchets mal triés. Le SIRTOM souhaite donc que les communes relaient l'information et fassent un travail de pédagogie. Cette question sera abordée lors du prochain conseil syndical réunissant les 47 communes adhérentes au SIRTOM.

Prochaines réunions :

- Bureau municipal : samedi 29 octobre à 9h00 en Mairie.
- Conseil Municipal : mardi 08 novembre 2011 à 20h30 en Mairie.

Fin de séance : 23h10